



ADVANCED TRAUMA LIFE SUPPORT
ADVANCED TRAUMA CARE FOR NURSES



CHARTRE DU COORDINATEUR ATLS-ATCN France

DROITS ET DEVOIRS

La présente chartre constitue un engagement contractuel entre

- **ATLS-ATCN France** représenté par Monsieur le Docteur Éric VOIGLIO, Directeur ATLS-France et Monsieur Frédéric LODIER, Directeur ATCN-France, d'une part

et

- **Le coordinateur** Madame - Monsieur _____, d'autre part

1. PRÉAMBULE

ATLS-France et ATCN-France, ci-après dénommés ATLS-ATCN France, sont des entités dépendantes de la Société Française de Chirurgie d'Urgence (S.F.C.U.).

La S.F.C.U. s'engage dans la mise en œuvre d'une politique de qualité de formation continue.

Pour assurer la qualité attendue des formations, ATLS-ATCN France a élaboré une « chartre du coordinateur » dont les finalités sont de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer la rigueur méthodologique des coordinateurs, la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention.

Cette chartre précise les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents coordinateurs dans le déroulement des formations.

Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement...) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière.

Cette chartre doit ainsi permettre d'améliorer la qualité des formations dans l'intérêt des personnels concernés (candidats et instructeurs).

2. RÔLE ET FONCTIONS DU COORDINATEUR

Le coordinateur est une personne, professionnel de santé ou non qui consacre une partie de son activité à la formation de la prise en charge du blessé grave selon l'algorithme ABCDE, au nom de ATLS-ATCN France. Le public visé est constitué de médecins, d'infirmiers, de dentistes, de vétérinaires exerçant en France ou à l'étranger.

Le coordinateur, de par ses compétences organisationnelles et logistiques, son attrait pour la formation, organise et veille au bon déroulement des sessions de formation ATLS-ATCN.

Sa fonction consiste à organiser et faciliter la mise en œuvre du processus de la formation, et d'accompagner d'une part l'équipe pédagogique ATLS-ATCN, d'autre part les candidats, afin que la formation ATLS-ATCN se déroule dans les conditions optimales.

La mission de l'ensemble de l'équipe de coordination s'étend tant sur les champs de la gestion administrative, des ressources informatiques, de la logistique du matériel et des locaux, que sur les hébergements et les déplacements de l'équipe pédagogique avant, pendant et après les sessions de formation.

Le coordinateur intervient dans un dispositif géré administrativement, scientifiquement et pédagogiquement par l'équipe de Direction pédagogique d'ATLS-ATCN France. Cette équipe agit sous la responsabilité de la Société Française de Chirurgie d'Urgence (SFCU), elle-même accréditée par l'American College of Surgeons (ACS) et la Society of Trauma Nurses (STN).

3. DROITS DU COORDINATEUR

ATLS-ATCN France s'engage à :

- Respecter les recommandations et prescriptions de l'ACS et de la STN en matière d'enseignement de l'ATLS-ATCN,
- Proposer au coordinateur candidat un accompagnement par ses pairs pendant la durée nécessaire pour atteindre le niveau d'autonomie requis. L'accompagnement est défini par l'équipe de direction de l'ATLS-ATCN France, en concertation avec l'équipe directionnelle pédagogique et le coordinateur candidat concerné,
- Être à l'écoute du coordinateur, notamment en cas de difficultés rencontrées dans l'exercice des missions qui lui sont confiées,
- Mettre à disposition du coordinateur tous les documents pédagogiques dont il aura besoin lors des missions qui lui sont confiées, en particulier grâce à la plateforme pédagogique.

4. DEVOIRS DU COORDINATEUR

Le coordinateur s'engage à :

1. Relation avec l'ATLS-ATCN France :

- Accepter et respecter le rôle de l'équipe de direction et de l'équipe pédagogique qui assurent des fonctions d'ingénierie de formation, d'ingénierie pédagogique, de gestion administrative et d'encadrement,
- Réaliser les missions de coordination qui lui sont déléguées au nom d'ATLS-ATCN France,
- Tenir compte des feedbacks de l'équipe de direction d'ATLS-ATCN France, de l'équipe pédagogique et des candidats, afin d'améliorer la qualité de l'organisation et de la gestion des sessions de formation,
- Faire part à l'équipe de direction d'ATLS-ATCN France de toute difficulté rencontrée à l'occasion des missions qu'il assure,
- Faire part à l'équipe de direction de toute idée, suggestion permettant d'améliorer la qualité des prestations proposées,

- Respecter le copyright dont bénéficie la méthode ABCDE et les supports ATLS-ATCN. Seuls les formateurs certifiés ATLS-ATCN ont le droit d'enseigner cette méthode. L'utilisation, même partielle, des supports pédagogiques en dehors d'un cours officiel ATLS-ATCN est formellement interdite. Des exceptions peuvent être soumises à l'appréciation du directeur national ou du directeur exécutif,
- Respecter le Référentiel National Qualité mentionné à l'article L. 6316-3 du Code du travail, selon les directives d'ATLS-ATCN France.

2. Formations :

- Participer en fonction de ses disponibilités et des besoins à des missions de coordination de formations initiales ou continues de prise en charge du polytraumatisé selon la méthode ABCDE organisées par ATLS-ATCN France,
- Maintenir son niveau de compétences en coordination de sessions, en appliquant les évolutions de la méthode ABCDE, décidées par l'ACS/STN et transmises à l'équipe directionnelle et pédagogique d'ATLS-ATCN France,
- Acquérir et maintenir les compétences organisationnelles et logistiques complémentaires, nécessaires à la coordination des sessions de formation qui lui sont confiées.
- À chaque nouvelle édition théorique de la méthode (tous les 4 ans), validée par l'ACS, il doit suivre et valider le module de mise à niveau des connaissances.

3. Modalités de réalisation des missions de formation :

- Accompagner les participants tout au long de leur formation, avant, pendant et après en fonction de leurs besoins individuels,
- Assurer l'organisation et la logistique sur les champs de la gestion administrative, des ressources informatiques, de la logistique du matériel et des locaux, que sur les hébergements et les déplacements de l'équipe pédagogique avant, pendant et après les sessions de formation
- Faire valider et diffuser le programme des formations pour lesquelles il est missionné, à l'ensemble des acteurs,
- Organiser la mise en œuvre logistique et matérielle des sessions,
- Respecter le programme et le process de formation, préparer les salles et le matériel pédagogique dont auront besoin les directeurs, instructeurs et candidats,
- Respecter les modalités de partage des tâches entre coordinateurs, en respectant l'expérience, les compétences, le statut et les souhaits respectifs de chaque coordinateur,
- Participer aux réunions d'encadrement (Faculty Meeting) préliminaire à toute formation et en cours de formation,
- Veiller au respect des horaires préalablement définis,
- Préparer puis remettre en état les salles et le matériel pédagogique utilisés,
- Organiser et tracer l'évaluation des candidats,
- Recueillir et classer l'ensemble des documents de suivi, d'évaluation et de validation des candidats.

4. Principes comportementaux :

- Savoir orienter et conseiller les candidats dès leur inscription afin de les mettre dans les meilleures dispositions possibles
- Organiser et participer à l'accueil des candidats au début de la formation,
- Avoir une attitude adaptée pendant la formation, permettant de favoriser le respect mutuel équipe pédagogique/candidat et de ne pas nuire à l'image du coordinateur et de l'ATLS-ATCN France,
- Faire preuve de bienveillance, de non jugement et d'impartialité,
- Adopter un langage adapté à la relation équipe pédagogique/candidat,
- Ne pas tenir de propos mettant en difficulté un candidat, le groupe, les instructeurs, les directeurs, l'équipe pédagogique et l'équipe de direction d'ATLS-ATCN France,
- Ne pas tenir de propos à caractère discriminant, dévalorisant vis-à-vis des candidats ou autres personnes présentes,
- Être conscient qu'il fait partie d'un groupe et en tenir compte à chaque moment des sessions de formation, afin de maintenir un fonctionnement harmonieux et cohérent du groupe,
- Exercer un devoir de réserve auprès des tiers, concernant les formations réalisées, les candidats encadrés, les partenaires et collaborateurs d'ATLS-ATCN France, les discussions menées avec d'autres coordinateurs, les instructeurs, les directeurs, avec l'équipe de direction et avec l'équipe pédagogique d'ATLS-ATCN France, ainsi que sur le contenu des réunions auxquelles il a participé.

Tout manquement d'un Coordinateur à l'une des prescriptions de la présente charte sera systématiquement sanctionné. La sanction pourra aller du simple rappel des règles à l'exclusion de la formation.

SIGNATURES

Mis à jour le 12 décembre 2022